

La cotisation : modèle de lettre

Lieu et date

Chers parents,

L'année scout a maintenant pris son envol. Nous espérons que votre enfant pourra puiser dans ces heures joyeuses de nombreuses sources d'enrichissement. Le scoutisme essaie en effet de contribuer au développement de toutes les facettes de sa personne, afin de l'aider à devenir autonome, libre, critique, conscient, solidaire et équilibré. Ce n'est pas une mince ambition !

Notre unité partage cela avec plus de 420 autres unités, réparties sur le territoire de la Belgique française et germanophone. Elle appartient à une fédération d'unités, Les Scouts - Fédération des Scouts Baden-Powell de Belgique.

Vivre en fédération permet à chaque unité scout et à chaque scout de bénéficier d'un certain nombre de services : assurances des membres, formation des animateurs, diverses aides pratiques à l'animation, organisation des relations extérieures du mouvement, liens avec les autres scouts du monde. La fédération crée aussi de nombreux outils pédagogiques et envoie régulièrement diverses revues ou publications tant aux animateurs qu'aux scouts.

Au niveau de notre unité, nous devons également louer, entretenir et chauffer les locaux, entretenir et renouveler le matériel de camping et alimenter un fond de solidarité.

Evidemment, ces services ont un coût : ils sont financés en partie par des subsides, par la vente du célèbre calendrier scout et par la cotisation versée par chaque membre.

Depuis plusieurs années, notre fédération et les Guides Catholiques de Belgique (GCB) ont choisi de collaborer pour permettre une tarification commune des cotisations, notamment afin d'aider les familles nombreuses ayant des membres dans les deux fédérations.

Les montants sont fixés à :

- XXX€ si votre ménage ne compte qu'un seul membre inscrit chez Les Scouts ou les GCB ;
- YYY€ par personne si votre ménage compte deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit ;
- ZZZ€ par personne si votre ménage compte plus de deux membres Scouts ou GCB vivant sous le même toit.

Nous vous serions dès lors reconnaissants de verser la somme de € sur notre compte intitulé "Les Scouts – ZZ001 - Unité Famille Heureuse" pour le 15 octobre au plus tard. Ce montant couvre les cotisations de et de

Ce calcul a été fait sur base des informations en notre possession. Si toutefois vous deviez bénéficier d'une autre tarification parce qu'un de vos enfants membre d'une autre unité scout ou guide n'a pas été pris en compte dans nos calculs, merci de nous en informer.

Vous comprendrez que nous préférons passer notre temps à proposer des rendez-vous variés et attrayants à votre enfant plutôt qu'à courir après de l'argent ! C'est pourquoi nous vous remercions de régler cette formalité le plus rapidement possible.

En cas de difficulté à ce sujet, une cotisation dite "de solidarité" est prévue : il vous suffit d'en faire la demande auprès de l'animateur responsable de la section de votre enfant ou auprès de moi-même. Ne soyez pas embarrassés de nous en parler : en aucun cas le montant de cette cotisation ne doit empêcher votre enfant de participer aux activités !

En vous rappelant notre entier dévouement au **service** de ce qui vous est le plus cher, nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de nos meilleurs sentiments.